

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-414634

50086

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10304 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Merzouki Idrissi Mohamed

Date de naissance : 09/03/1970

Adresse : N6 Imb B bloc 17 Résidence Chabab Ain Sebae Casablanca

Tél. : 0643960102 Total des frais engagés : MUPRAS Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Allal Jalila Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Lutte de correction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Faites attention à la protection des données personnelles. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 04 DEC 2020

Signature de l'adhérent(e) :



Casa Le :20/11/2020.....

Mme Alloul Jalila

Lunettes pour VL et VP (Verres + Monture)

VL OD : -0.75 (95° -1.25)
OG : -1.5 (75° -0.75)

VP OD : add+1.75
OG : add+1.75

Rachad Optic
Bd Abi Der A Ghafar
Katafa Rue 45 N°8
sidi Bernoussi Casablanca
Tél : 05 22 75 32 03

reçu papier
atc

Dr. ESSADKI Fahd
Ophthalmologiste
Chabab IIA Imm F7, BD Baamrani Mohamed, Aïn Sbâa - Casablanca
Ain Sbâa - Casablanca
Tél : 0522 76 75 50

Rachad

- OPTIC -

Optique Optométrie - Lentilles de contact
Bd Abou Dar Ghafari ex E, rue 45 N° 8
Sidi Bernoussi Casablanca (à coté de café Safir)
Tél: 0522733203 Mobile: 0634667216
Patente : 31611162
ICE :001932476000030
IF : 40419071 INP :095018594

FACTURE

N° FA211120202676
Casablanca le: 21/11/2020

Prescripteur

Docteur :FAHD
Date ordonnance :20/11/2020

Client

Nom & Prénom : ALMOUL JALILA
Adresse :

OD	Sphere	Cyl.	Axe	Add	Prisme	Base
Loin	-0.75	-1.25	95°	+1.75		
Interm						
Près	+1.00	-1.25	95°			

OG	Sphere	Cyl.	Axe	Add	Prisme	Base
Loin	-1.50	-0.75	75°	+1.75		
Interm						
Près	+0.25	-0.75	75°			

Référence	Désignation	Montant HT
1	Verre :ORGANIQUE MTC AMINCIS	500.00
3	Verre :ORGANIQUE MTC AMINCIS	300.00
2	Monture :PLASTIQUE	700.00
4	Monture :METALIQUE	150.00

Total H	1 650.00
TVA	330.00
Total T.T.C	1 980.00

Arrêté la présente facture à la somme de :

MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS DIRHAMS

Rachad Optic
Bd Abi Der Al Ghafar
Katafa Rue 45 N° 8
Sidi Bernoussi Casablanca
Tél: 05 22 73 32 03